



Département de l'Yonne  
Arrondissement de Sens  
**Mairie de Nailly**  
89100 Nailly

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

Téléphone : 03.86.97.04.73  
Fax : 03.86.97.05.81  
Mél : mairie@nailly.com

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 11 avril 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de NAILLY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Florence BARDOT, Maire.

**Membres présents** : Florence BARDOT, Guy DUFRESNE, Catherine GOUTELARD, Patrice MAISON, Corinne MOUROUX, Hélène BONTEMS, Julie VARACHE, Pierrick SOULAGE, Jean-Luc KLEIN.

**Membres absents** : Jonathan MULLER (*donne pouvoir à Hélène BONTEMS*), Cédric MONTAGNE (*donne pouvoir à Catherine GOUTELARD*), Guillaume MOREAU (*donne pouvoir à Julie VARACHE*), Elodie PETIT (*donne pouvoir à Pierrick SOULAGE*), Marie-Thérèse REY-GAUCHER (*donne pouvoir à Jean-Luc KLEIN*), Jean-Michel COACHE.

**Secrétaire de séance** : Corinne MOUROUX

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que la trésorerie n'a toujours pas envoyé le Compte de Gestion pour le budget de la commune, il sera présenté et voté lors du prochain conseil avec le Compte Administratif.

#### Approbation du compte-rendu du 19 janvier 2023 :

Le compte-rendu de la séance du 19 janvier 2023 est adopté par l'ensemble du Conseil Municipal.

#### Avant projet définitif construction préau et demande de subvention DETR:

Madame le Maire, présente au Conseil Municipal l'étude de l'architecte pour la construction d'un préau dans la cour de l'école.

Le Conseil municipal considérant le coût élevé du projet, décide de ne pas délibérer et demande à Madame le Maire, que l'architecte établisse un nouveau devis avec la pose de panneaux solaires sur la toiture du préau. Le projet sera présenté lors du prochain conseil municipal.

#### Approbation du Compte Administratif et Compte de Gestion 2022.

##### Budget assainissement :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité:

- le Compte de Gestion établi par le Receveur
- le Compte Administratif 2022.

L'exercice 2022 s'est soldé par un excédent de fonctionnement de + 1 133,59 € et un excédent d'investissement de + 497,67 €, soit un résultat d'exercice de + 1 631,26 €.

Vote : pour à l'unanimité

#### Vote du budget assainissement 2023

L'exercice 2022 s'est soldé par un résultat de clôture de :

- excédent de fonctionnement de + 1 133,59 €
- excédent d'investissement de + 497,67 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter au compte 002 de la section recettes de fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté) la somme de 13 024,24 € et au compte 001 de la section recettes d'investissement (excédent d'investissement reporté) la somme de 13 203,39 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 29 268,58 €
- section d'investissement : 34 859,07 €

Vote : pour à l'unanimité

### Vote du taux des taxes 2023 :

Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des taxes :

- Taxe Foncière Bâtie : 41,03%
- Taxe Foncière Non Bâtie : 47,74%
- Taxe d'Habitation : 18,38%

Vote : pour à l'unanimité

### Approbation du rapport de la CLECT 2022 (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées):

Madame le Maire présente le rapport de la CLECT sur l'application de la méthode dérogatoire dite de fixation libre des Attributions de Compensation suite au transfert du COSEC à la CCGB.

Vote : pour à l'unanimité

### Désignation d'un élu relais (contre les violences intrafamiliales) au sein du conseil municipal:

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'action lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de "relais": repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers les structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet.
- Est identifié au sein de la commune: par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple.
- Est joignable facilement (par courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme.
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité.
- s'engage à respecter la confidentialité.
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime.
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics prévention, auprès des jeunes.

Après lecture faite et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient cette action et désigne Madame Florence BARDOT comme "élue rurale relais de l'Egalité" au sein du Conseil Municipal.

### Points divers:

#### - Rapport quinquennal de la CCGB :

Madame le Maire présente le rapport quinquennal de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne et informe le Conseil Municipal qu'il est consultable en mairie.

#### - Référent déontologue :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

A noter que le référent déontologue peut être mutualisé entre collectivité.

La CCGB va délibérer pour désigner le référent déontologue pour l'ensemble des communes du Gâtinais.

#### - Représentant pour la commission environnementale :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que la Communauté de Communes du Gâtinais lors de la commission Aménagement du territoire, a suggéré la création d'une commission transition environnementale.

Un élu par commune doit être désigné. Monsieur Guy DUFRESNE sera le représentant de cette commission pour la commune.

#### - Cérémonie du 08 mai 2023 :

Le 8 mai 2023 à 11h00 au cimetière aura lieu la cérémonie de commémoration de la victoire des forces alliées et fin de la Seconde Guerre Mondiale.

Un dépôt de gerbes sera effectué, ainsi que la lecture des discours.

Rassemblement à 10h45 devant la salle des fêtes.

Un pot clôturera la cérémonie.

Séance levée à 21H25.



Le Maire,  
Florence BARDOT.